

Décision

Générale

colonial

Décision n° 607 du 21 avril 1946

n° 607

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

24 janvier 1946

Numéro JO

n° 4 du 30/04/1946

Date du numéro

30 avril 1946

TEXTE INTÉGRAL

Un passage par voie maritime de Djibouti à Madagascar a été accordé, en 3e classe, M. Razafimamonjy (Grégoire), ouvrier de 3e classe, du cadre spécial des chemins de fer. remis à la disposition du Gouvernement général de Madagascar, Les frais afférents à son rapatriement seront supportés par le budget local de la Côte française des Somalis.